

Mise à jour le 9/06/2021



## **PROTOCOLE SANITAIRE DES ACTIVITES DE FORMATION DU CPIE DE BELLE-ILE-EN-MER INFORMATION A DESTINATION DES BENEFICIAIRES**

### **1-DOCUMENTS CADRE**

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer a été établi un protocole sanitaire pour assurer la sécurité de tous lors des sessions de formations qu'il organise. Pour se faire il s'est appuyé sur plusieurs documents existants :

1- des documents officiels produits par le Ministère du Travail :

- le protocole national de dé-confinement des entreprises du 09 juin 2021

[protocole-national-de-deconfinement2020-05-09.pdf](#)

- les recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage

et la formation professionnelle continue pour une reprise de l'accueil en formation du 14 mai 2020

[recommandations-deconfinement-cfaetof2020-05-14.pdf](#)

-- le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelles pour la reprise de l'activité dans le contexte du Covid19 - validé par le Ministère du Travail et les représentants du secteur professionnel de la formation datant du 15 mai 2020

[guide\\_covid\\_19\\_bonnes\\_pratiques\\_secteur\\_formation\\_professionnelle\\_15052020.pdf](#)

2- le plan de reprise post confinement COVID19 du CPIE de Belle-Ile-en-Mer du 08 mai 2020

3 – Mise à jour du 1<sup>er</sup> septembre :

Obligation du port du masque en entreprises depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Le présent document vise à informer les bénéficiaires des actions de formations sur les conditions de réalisation de l'action de formation auxquels ils sont inscrits. Nous vous demandons de respecter, au même titre que le Règlement Intérieur, de respecter le présent protocole.

### **2. RESPECT DES GESTES DE PROTECTION ET DES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUES**

La transmission du virus se fait par :

- Un face à face proche (moins d'1 mètre) d'au moins 15 minutes
- L'inhalation de gouttelettes infectieuses émises lors d'éternuement ou de toux...
- Le dépôt du virus sur les muqueuses (yeux, nez, bouche...) par les mains ayant été au contact d'une personne/surface infectée.

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer

Les Glacis – 56360 Le Palais – Tél : 02 97 31 40 15

Mail : [accueil@belle-ile-nature.org](mailto:accueil@belle-ile-nature.org) - <http://www.belle-ile-nature.org/>

APE 9104Z – SIRET : 389 914 664 00021. Numéro d'organisme de formation : 53 56 08620 56 –






N° Qualiopi : FR066297-1 – Agrément éducation nationale N° Z/03/2006

Les mesures les plus efficaces pour lutter contre l'épidémie et éviter la contamination de soi-même ou des autres réside dans l'application strictes des gestes barrières et mesures sanitaires élémentaires, dont l'hygiène des mains.

Les symptômes du COVID19 sont désormais bien connus : si vous les ressentez, restez chez vous dans tous les cas et consultez un médecin, puis tenez la direction au courant.

Le bon sens est notre allié à tous, au-delà des consignes et mesures prises et énoncées ci-après et qui pourraient ne pas être exhaustives.

Nous vous demandons de respects les gestes suivants :

Les gestes barrières applicables à tous :	
	Éternuer ou tousser dans le pli de son coude ou un mouchoir
	Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
	Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.
	Se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydroalcoolique Vous pouvez retrouver l'affiche pour le bon nettoyage des mains sur <a href="#">le site de l'INRS.</a>
	Évitez les contacts proches, en maintenant une distance d'au moins 1 mètre avec d'autres personnes. L'entreprise peut choisir de mettre en place une règle de distanciation plus importante (ex : 1,50 m ou 2m)

### 3. CONDITIONS D'ACCUEIL

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le **port du masque est obligatoire en entreprises.**

Les formations dispensées par le CPIE de Belle-Ile-en-Mer appliquent cette même règle.

Ainsi, les participants, les formateurs et les intervenants se doivent de porter le masque dans les espaces intérieurs dans lesquels se déroule la journée de formation.

Chacun a la responsabilité d'avoir l'équipement adapté à cette nouvelle obligation et de l'utiliser dans des conditions adaptées notamment en le changeant toutes les 4h.

Nous invitons les participants à privilégier les masques lavables afin de limiter la production de déchets non recyclables que représentent les masques jetables et ainsi limiter ainsi leurs impacts sur la santé de tous.

### 4. LE MATERIEL MIS A DISPOSITION

Matériels sanitaires :

- solution hydro-alcoolique mis à disposition dans la salle de formation et sur des tables installées sur les espaces de formation extérieurs.
- installation d'une poubelle avec sac dans la salle et sur les espaces extérieurs de formation.

Matériels pédagogiques :

- mise à disposition de pochette de formation à titre individuel
- en cas d'utilisation de matériel pédagogique commun, chacun pourra se désinfecter les mains selon le protocole adapté.
- Il vous est demandé de venir avec vos propres stylos.

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer  
Les Glacis – 56360 Le Palais – Tél : 02 97 31 40 15

Mail : [accueil@belle-ile-nature.org](mailto:accueil@belle-ile-nature.org) - <http://www.belle-ile-nature.org/>

APE 9104Z – SIRET : 389 914 664 00021. Numéro d'organisme de formation : 53 56 08620 56 –

N° Qualiopi : FR066297-1 – Agrément éducation nationale N° Z/03/2006

## 5. SANITAIRES

Dans les locaux du CPIE, les sanitaires sont équipés :

- affichage des consignes sanitaires
- solution hydro-alcoolique (table à installer)
- gel sanytol pour nettoyage de la lunette des wc

Vous aurez accès à un lavabo extérieur.

Merci de venir avec votre propre serviette

La porte des sanitaires restera ouverte durant la formation pour éviter les manipulations de la porte.

Pour des formations hors site du CPIE, se référer aux consignes de la structure accueillante lors du démarrage de la formation en complément du présent protocole.

## 6. ACCUEIL PETIT DEJEUNER

Un accueil petit déjeuner éco-responsable vous sera proposé. Il sera accessible après présentation des règles sanitaires.

De la solution hydro-alcoolique sera à disposition à proximité de cet accueil.

Un verre vous sera remis pour la journée. Il sera à conserver proche de vous. Et à déposer dans un bac prévu à cet effet en fin de journée.

La nourriture sera accessible avec des pinces à services.

La café sera préparé uniquement par l'équipe pédagogique, afin d'éviter les manipulations multiples.

Dans le cas d'un petit déjeuner organisé par la structure accueillant la formation, se référer aux consignes de la structure accueillante lors du démarrage de la formation.